



Ville de Neuchâtel

COMMUNIQUE DE PRESSE CONCERNANT LES COMPTES 2004

Alors que le budget de l'exercice 2004 prévoyait un déficit de 4'173'400 francs, les comptes 2004 bouclent avec un excédent de charges de 10'261'807 francs. Ce résultat final confirme les informations données lors des projections annuelles établies au 30 juin et au 30 septembre 2004. Il correspond à 1,9% des charges et s'explique en particulier par le fait que le budget des recettes fiscales n'a pas été atteint. Si le produit des impôts progresse globalement de près de 6,5 millions de francs par rapport à 2003, il est en effet inférieur au budget de près de 9 millions de francs, de plus de 18 millions de francs par rapport au produit des impôts de l'exercice 2002 et de près de 4 millions de francs par rapport à 2001. Comme en 2003, les effets de la récession économique et de l'allègement de la fiscalité intervenu en 2001 pour les personnes morales expliquent cette évolution par rapport aux années 2001 et 2002, évolution amplifiée par le système d'imposition postnumerando. La reprise de la croissance économique amorcée en 2003 ne s'est pas encore concrétisée de manière significative sur les recettes fiscales.

Quant aux charges, elles sont inférieures aux montants prévus au budget de plus de 3,6 millions de francs (-0,7%), grâce aux mesures d'assainissement prises dès le début de l'année écoulée pour freiner les dépenses et les investissements. Les charges du personnel, d'intérêts passifs et de biens, services et marchandises, représentent la grande part de ces économies et sont en recul de près de 3,5 millions de francs.

Le déficit de cet exercice réduit d'autant la fortune nette dont le solde a augmenté durant l'année 2004 suite à la réévaluation de certains immeubles locatifs du patrimoine administratif pour plus de 5 millions de francs ainsi qu'à la vente d'un terrain à Serrières. Après la comptabilisation du résultat 2004, la fortune nette se monte à 7,3 millions de francs.

Cette situation nous a amené à poursuivre les importants efforts d'économie conjoncturels et structurels initiés en 2003. De plus, le report d'intentions d'investissement a contribué à freiner la croissance de l'endettement et des charges financières. Malgré les efforts de rationalisation, l'essentiel des prestations à la population a été maintenu.

La situation financière de la Ville a donc été lourdement affectée depuis 2003, situation encore aggravée par la péréquation financière intercommunale dont les défauts se sont révélés à cette occasion : d'une part, la compensation de la surcharge structurelle de la ville, au centre d'une agglomération de plus de 70'000 habitants, a diminué alors que ses charges ont augmenté. D'autre part, la péréquation des ressources n'est pas coordonnée aux cycles conjoncturels rapides, conduisant par conséquent à verser de fortes contributions péréquatives alors que dans le même temps, les recettes ont connu un recul par les effets de la situation économique. Une révision fondamentale de la loi s'impose donc rapidement afin de prendre concrètement en considération le rôle de la ville dans le développement et le rayonnement du canton et de corriger les effets péréquatifs induits par le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes.

Les investissements réalisés en 2004 permettront d'améliorer durablement la qualité de vie des habitants de la ville et du canton, notamment dans les domaines hospitalier et scolaires. L'acquisition et la gestion du réseau électrique de la commune d'Hauterive s'ajoute aux nombreuses collaborations existantes avec les communes voisines, permettant d'accroître la taille critique et l'efficacité du service public.

Des investissements privés considérables ont été effectués l'an dernier. Ainsi, le chantier de 'La Maladière' a commencé. D'autres, dans le secteur de l'habitat, ont permis de réduire la pénurie de logements qui sévit de longue date et, pour la première fois depuis plusieurs décennies, à accroître sensiblement le nombre d'habitants de la ville (+ 301 habitants). Cette croissance démontre l'attractivité du centre urbain de Neuchâtel résultant des investissements consentis ces dernières années pour offrir des prestations publiques variées et un environnement préservé. C'est un atout tant pour la Ville que pour l'ensemble des communes de l'agglomération. Pour que la Ville en retire les fruits à l'avenir, il est indispensable qu'elle puisse poursuivre la mise à disposition de logements (site des Cadolles notamment).

Dans une période financière particulièrement difficile, nous remercions le personnel communal de son engagement au service de la collectivité publique.

Neuchâtel, le 28 février 2005

LE CONSEIL COMMUNAL

1. Situation économique

La phase de faiblesse que l'économie mondiale traversait depuis 2001 s'est achevée au cours du deuxième semestre 2003. Les six mois suivants ont vu la conjoncture internationale poursuivre son redressement, alimentée particulièrement par les Etats-Unis et la Chine. S'agissant des Etats-Unis, les dépenses de consommation des ménages ont été le véritable moteur de la croissance du produit intérieur brut (PIB). Cela s'est particulièrement vérifié au troisième trimestre de l'année écoulée où les américains ont favorisé l'acquisition de biens durables. La croissance de la demande intérieure dépendra bien évidemment de la solidité du marché de l'emploi. A ce titre, après un excellent mois d'octobre en terme de créations d'emplois, les statistiques du mois suivant ont déçu les analystes quant au maintien d'une croissance vigoureuse de l'économie. Ce sentiment plus mitigé s'est retrouvé aussi dans l'indice de confiance des consommateurs qui a reculé en novembre pour le quatrième mois consécutif et atteindre ainsi le plus bas niveau depuis mars 2004.

L'expansion de la croissance européenne n'a été que partiellement au rendez-vous. En effet, selon Eurostat, le PIB de la zone Euro n'a progressé que de 0,3% au troisième trimestre 2004 après des taux de 0,7% et 0,5% au premier et deuxième trimestres. La vigueur de la devise européenne vis-à-vis du dollar US et la hausse du prix du pétrole ont pénalisé les exportations sans que ces dernières puissent être relayées par la demande intérieure dont la dynamique est restée relativement faible. A ce titre, l'Allemagne, principal partenaire commercial de la Suisse, a fort à faire pour relancer sa machine économique. Partant de ce constat, les prévisions de croissance dans l'ensemble de l'Europe pour 2005 sont en demi-teinte.

En comparaison européenne, la Suisse s'est bien comportée, même si la reprise économique débutée au cours du second semestre 2003 s'est quelque peu essoufflée en fin d'année 2004. Selon les statistiques du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) et en rythme annuel, la progression du PIB en termes réels a atteint 2% aux deuxième et troisième trimestres 2004, contre 1,5% au premier trimestre 2004. Les principales impulsions durant la première moitié de 2004 sont venues des exportations et de la demande de consommation des ménages privés. Par la suite, si les exportations ont poursuivi leur progression malgré le ralentissement de l'activité économique mondiale et l'appréciation du franc suisse, les investissements dans la construction ont permis de soutenir la croissance helvétique.

L'envolée des cours du pétrole observée l'année écoulée a joué un rôle perturbateur davantage dans les scénarios des analystes que dans la croissance économique du pays. Il n'en demeure pas moins qu'à court terme cela devrait avoir un impact négatif sur le PIB, même s'il est admis que la récente hausse du prix du pétrole n'est pas comparable aux véritables chocs pétroliers que furent ceux de 1973 et 1979. Elle traduit davantage les vives réactions spéculatives suite principalement aux tensions géopolitiques au Proche-Orient, au dynamisme de l'économie chinoise et à l'augmentation de la consommation en énergie des pays émergents.

La reprise économique que la Suisse a connue et l'évolution du cours des produits pétroliers ont induit une volatilité accrue de l'indice des prix à la consommation par rapport à celle de 2003. En rythme annuel, le renchérissement se situait à 0,2% en janvier 2004 pour ensuite reculer à -0,1% deux mois plus tard, avant de repartir à la hausse ensuite. A fin novembre, il atteignait 1,5%. En moyenne annuelle, l'indice des prix à la consommation (IPC) s'est établi à 0,8% contre 0,6% une année auparavant. Ces paramètres influencent bien évidemment la politique monétaire de la Banque Nationale Suisse (BNS). En effet, avec une reprise économique en marche depuis la seconde moitié de 2003 et la motivation des banques centrales à prévenir l'inflation, l'institut suisse avait décidé de relever en juin dernier son principal taux directeur d'un quart de point. Il devait répéter l'opération en septembre, portant ainsi ce taux à 0,75%. Ces interventions font suite à une période de 15 mois de statu quo. C'était en effet en mars 2003 qu'eut lieu la dernière baisse de ce taux. A l'avenir, ce seront certainement le cours de la devise helvétique et la situation conjoncturelle qui décideront des actions de la BNS.

Le marché du travail dans notre pays ne s'est pas présenté sous un jour aussi favorable que les chiffres du PIB, même s'il réagit normalement avec un temps de retard à la reprise économique. En effet, lorsque l'on mesure l'importance du poids des exportations helvétiques vers l'Allemagne et que ce pays rencontre des difficultés au niveau de la croissance, cela rend les entreprises hésitantes à engager du personnel avec les répercussions que cela peut avoir sur le taux de chômage. A ce titre, les statistiques sont révélatrices puisque depuis le début de l'année écoulée et jusqu'en juillet dernier, le nombre de chômeurs inscrits n'a cessé de décroître pour ensuite connaître un renversement de tendance, sans pour autant atteindre heureusement les niveaux enregistrés à fin décembre 2003 où l'on dénombrait 162'835 chômeurs alors qu'une année plus tard, le pays comptait 158'416 chômeurs inscrits soit un taux de 4%.

Le canton de Neuchâtel a suivi la tendance nationale avec un minimum atteint en juin dernier, où les statistiques faisaient état de 3'580 chômeurs inscrits soit un taux de 4,1%. Par la suite, la situation devait se stabiliser à des niveaux légèrement supérieurs à l'exception de la fin de l'année où l'arrivée sur le marché du travail des jeunes diplômés conjugués aux effets saisonniers dans le secteur de la construction ont dégradé les chiffres du marché de l'emploi. A fin décembre, le taux de chômage s'est établi à 4,5%, soit l'équivalent de 3'896 personnes contre 4'198 une année auparavant. En Ville de Neuchâtel, à pareille époque, l'on dénombrait 966 chômeurs soit un taux de 5,5%, contre 5,9%.

Au 31 décembre 2004, la Ville de Neuchâtel comptait 31'872 habitants, soit une augmentation de 301 personnes par rapport aux chiffres de l'année précédente.

2. Analyse du fonctionnement

2.1. Mesures d'assainissement

Dès l'adoption du budget 2004, en décembre 2003, et compte tenu de la chute des recettes fiscales de l'exercice 2003, des mesures d'économies conjoncturelles et structurelles ont été adoptées. La Commission financière a été régulièrement informée des travaux menés et deux rapports concernant les mesures d'assainissement lui ont été adressés les 15 mars et 15 septembre 2004.

Dans le rapport du 15 mars 2004, des mesures d'assainissement ont été annoncées pour une somme de l'ordre de 2,8 millions de francs, dont l'essentiel provenait d'une diminution des charges de personnel entraînée par le non-remplacement, durant six mois, des collaborateurs démissionnaires et de la diminution à 160% de la cotisation ordinaire à la Caisse de pensions. Une redéfinition des priorités s'agissant des investissements a conduit à une diminution de leur volume net de près de 7 millions de francs, allégeant ainsi la charge d'intérêts passifs.

Le rapport du 15 septembre 2004 informait des mesures conjoncturelles supplémentaires liées à la décision de réduire de 5% les dépenses de biens, services et marchandises, et de 5% à 10% les subventions.

Globalement, ces mesures d'assainissement représentent un montant total de 4'253'040 francs et se répartissent de la manière suivante :

Répartition	en francs
Charges du personnel	1'200'251.-
Biens, services et marchandises	2'476'211.-
Intérêts passifs	100'000.-
Subventions	337'030.-
Recettes diverses	139'548.-
TOTAL	4'253'040.-

Ces mesures ont contribué à contenir le déficit de l'exercice aggravé par le fort recul des recettes, et ont, pour certaines d'entre elles, été intégrées au budget 2005, notamment en ce qui concerne les charges de personnel par le non-remplacement pendant six mois.

Les deux projections annuelles réalisées durant l'année 2004 ont confirmé une dégradation importante du résultat, le portant à un montant de l'ordre de 10 millions de francs.

2.2. Charges de personnel

en milliers de francs	C 2004	B 2004	2003	2002	2001	Ecart C04/B04	
Administration	85'086	85'162	85'066	79'846	75'281	-76	-0.1%
Instruction publique	77'816	81'508	78'060	74'987	70'224	-3'692	-4.5%
Hôpitaux	80'667	79'069	78'933	77'656	71'991	1'598	2.0%
TOTAL	243'569	245'739	242'059	232'489	217'496	-2'170	-0.9%

Les salaires ont été servis à l'indice de 102.8 (base 100 en mai 2000), soit 0.1 point de moins qu'au budget calculé à 102.9. Rappelons qu'une réduction linéaire de 2 % environ a été opérée sur les salaires afin d'intégrer les effets de la décision concernant le non-remplacement de collaborateurs démissionnaires durant six mois. Cette mesure d'économie a été globalement appliquée. Ainsi, l'objectif d'économie de 2 % déjà calculé dans le budget a été atteint et l'Administration a encore réduit ses charges de personnel de 76'300 francs supplémentaires.

La mesure de non-remplacement de collaborateurs démissionnaires durant six mois s'est concrétisée, en ce qui concerne l'Administration générale, par un effectif de 37 postes inférieur à celui pris en considération lors de l'élaboration du budget, soit une diminution de 4,6%.

Au niveau de l'Instruction publique, la réduction des dépenses provient essentiellement du Lycée Jean-Piaget et du CPLN ; elle est presque intégralement compensée par des diminutions de dédommagements cantonaux.

2.3. Biens, services et marchandises

en milliers de francs	C 2004	B 2004	2003	2002	2001	Ecart C04/B04	
Administration	48'170	50'256	48'051	48'717	44'994	-2'086	-4.2%
Services industriels	47'525	46'758	44'699	47'471	49'977	767	1.6%
Hôpitaux	37'556	37'623	37'485	36'933	34'862	-67	-0.2%
TOTAL	133'251	134'637	130'235	133'121	129'833	-1'386	-1.0%

L'amélioration de ce groupe de charges pour l'Administration provient pour plus de 1,2 million de francs du poste d'entretien des installations au CEG et de ses prestations de services refacturées, dont le montant est inférieur à celui porté au budget. A l'Instruction publique, l'amélioration est de plus 800'000 francs et provient de la réduction des achats de matériel.

2.4. Subventions

Globalement, les subventions, atteignant plus de 51 millions de francs, sont inférieures au budget de plus de 1,3 million de francs (-2,5%). Cette diminution est due principalement aux charges facturées par l'Etat, présentées en détail ci-après, pour plus d'un million de francs.

Dans le cadre des mesures d'économie, certaines subventions ont été réduites en 2004 et génèrent une baisse de plus de 300'000 francs. La principale économie structurelle concerne le subventionnement du seul abonnement « Onde verte » annuel décidé par le Conseil général. Les mesures d'économie prises par les TN dans le cadre de leur budget 2004 ont pour effet une réduction de plus de 56'000 francs de la subvention de la Ville. De plus, la participation au Centre de santé est en fort recul par rapport au budget annoncé (500'000 francs). En matière culturelle, la renonciation par le TPR à organiser le Festival de théâtre a pour conséquence une diminution de sa subvention. L'utilisation accrue de ses réserves par la BPU entraîne une diminution de la contribution de la Ville de plus de 67'000 francs.

2.4.1. Evolution des charges réparties par l'Etat

En 2004, les charges facturées par l'Etat diminuent d'un peu plus d'un million de francs (- 3%) par rapport au budget. Le tableau suivant présente l'évolution de certaines charges facturées et recettes perçues compte tenu des nouveaux critères de répartition en vigueur depuis 2001. La part à la LAIS est également inférieure au budget (223'730 francs).

en milliers de francs	C 2004	B 2004	2003	2002	2001	Ecart C04/B04	
Aide sociale	5'351	4'980	4'431	3'868	4'004	371	7.4%
Etabl. enfants et adolescent	2'178	2'434	2'096	1'965	1'876	-256	-10.5%
Etabl. personnes âgées	1'307	1'397	1'290	990	768	-90	-6.4%
Etabl. spécial. AI	936	1'096	849	703	-	-160	-14.6%
Charges AVS/AI	-	-	-	-	6'697		
Mesures d'intégration prof.	1'270	965	498	468	602	305	31.6%
Déficit LAIS	14'548	14'772	13'846	12'578	11'835	-224	-1.5%
Déficit transports	1'182	1'164	1'160	1'153	1'125	18	1.5%
Versement fds péréquation	6'795	7'800	8'205	5'660	5'539	-1'005	-12.9%
Part IFD	-	-	-	-	-7'724		
TOTAL	33'567	34'608	32'375	27'385	24'722	-1'041	-3.0%

La première étape du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes avait, dès 2002, supprimé la répartition des charges AVS/AI et, en contrepartie, les revenus provenant de l'impôt fédéral direct et de la taxe des véhicules à moteur. Néanmoins, globalement, ces charges progressent de plus de 8,8 millions de francs en quatre ans, soit de près de 36%.

Evolution de la part de la Ville à la péréquation intercommunale

La part de la Ville à la péréquation intercommunale diminue de près de 13% par rapport au budget. Ce phénomène s'explique principalement par la baisse importante des recettes fiscales en 2003 par rapport à 2002 (péréquation des ressources). Compte tenu du niveau des recettes fiscales 2004, la part de la Ville diminuera à nouveau en 2005, toutes choses restant égales par ailleurs.

	Péréquation des ressources				Compensation de la surcharge structurelle				TOTAL						
	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004			
Neuchâtel	13'213'391	13'172'161	15'740'785	14'310'829	8%	-7'674'496	-7'512'680	-7'535'893	-7'516'078	-2%	5'538'894	5'659'481	8'204'892	6'794'751	23%
Total des fonds	22'922'500	21'195'432	22'415'434	21'595'799	-6%	18'616'300	18'540'996	18'067'607	18'223'232	-2%	41'538'800	39'736'428	40'483'040	39'819'031	-4%
Total financement net											31'185'169	29'788'508	29'400'307	29'642'695	-5%
Part de la Ville de Neuchâtel											17.8%	19.0%	27.9%	22.9%	
Part de la population											19.0%	18.9%	18.8%	18.9%	
En francs par habitant de la Ville											SFr. 175	SFr. 179	SFr. 260	SFr. 213	22%

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale en 2001, la contribution de la Ville a progressé de 23%. Comparée à sa population, elle contribuait à raison de 176 francs en 2001 et sa part s'est élevée à plus de 213 francs par habitant en 2004, soit une croissance de 22%, quand bien même le fonds de péréquation des ressources diminuait durant cette période de 6%. La contribution de la Ville était légèrement inférieure (17,8%) en 2001 à la proportion de sa population (19%) par rapport celle de l'ensemble du canton. Cette proportion s'est inversée en 2003 et 2004 alors que ses ressources fiscales ont connu durant cette période un recul extraordinaire. Au cours de cette même période, la contribution à sa surcharge structurelle (charges de centre d'agglomération) a reculé de 2%.

2.5. Encadrement de la petite enfance et des écoliers

en milliers de francs	C 2004	B 2004	2003	2002	2001	Ecart C04/B04	
Crèches privées	-	100	1'539	1'393	1'434	-100	-100.0%
Part communale APE	2'371	2'000	775	33	-	371	18.6%
./. Part communes externes	-388	-240	-233	-8	-	-148	61.7%
Crèche de Serrières	387	376	360	332	508	11	2.9%
Crèche des Acacias	180	194	160	241	317	-14	-7.2%
Crèche des Bercles	435	476	463	463	521	-41	-8.6%
Accueil des écoliers	1'425	1'648	1'367	-171	-	-223	-13.5%
Le P'tit Sioux	32	32	52	12	12	-	0.0%
Courte Echelle	11	12	12	12	12	-1	-8.3%
Ateliers privés	16	29	31	47	53	-13	-44.8%
Structures d'accueil	-	-	2	16	61	-	-
Centre de loisirs	320	320	320	320	290	-	0.0%
TOTAL	4'789	4'947	4'848	2'690	3'208	-158	-0

Les infrastructures liées à la jeunesse ont été considérablement étoffées ces dernières années. Le développement de l'encadrement des écoliers explique principalement la croissance des dépenses à ce titre.

Globalement, la charge nette résultant de ces prestations est légèrement inférieure au montant prévu au budget (-158'000 francs).

2.6. Recettes fiscales

en milliers de francs	C 2004	B 2004	2003	2002	2001	2000	Ecart C04/B04	
Impôt sur le revenu	89'783	94'200	86'009	90'842	83'446	67'871	-4'417	-4.7%
Impôt sur la fortune	8'493	9'000	7'539	8'600	9'830	8'644	-507	-5.6%
Impôt sur le bénéfice	29'989	34'000	25'657	41'418	39'742	30'816	-4'011	-11.8%
Impôt sur le capital	11'451	11'100	11'153	12'145	8'313	8'054	351	3.2%
Rectificatifs et amendes	2'938	3'300	4'364	7'419	4'562	3'007	-362	-11.0%
Pertes et abandons	-2'643	-1'080	-1'881	-2'378	-2'141	-1'991	-1'563	144.7%
Taxe sur les chiens	126	132	95	113	102	105	-6	-4.5%
Taxe sur les spectacles	902	757	1'656	916	1'125	872	145	19.2%
Taxe hospitalière	-	-	-	-	-	9'748	-	-
TOTAL	141'039	151'409	134'592	159'075	144'979	127'126	-10'370	-6.8%

Globalement, les recettes fiscales progressent de près de 6,5 millions de francs par rapport à 2003. Elles sont par contre inférieures au budget de plus de dix millions de francs. Par rapport à 2002, elles reculent de 18 millions de francs.

Concernant l'impôt sur le revenu, l'écart négatif par rapport au budget de plus de 4,4 millions de francs provient d'une estimation faussée par les résultats 2002 de l'évolution de cet impôt au moment de l'élaboration du budget 2004. Cet écart provient également de la baisse du coefficient de 94% à 90% dès l'année de taxation 2003. L'impôt sur la fortune est inférieur d'un peu plus de 500'000 francs au montant prévu au budget et s'approche du niveau de 2002.

S'agissant des personnes morales, même si l'impôt sur le bénéfice progresse en 2004 par rapport à l'année précédente de 4,3 millions de francs, il est inférieur au budget d'un peu plus de 4 millions de francs. Le recul du produit de cet impôt dès 2003 s'explique par le ralentissement économique, l'allègement de la fiscalité intervenu en 2001 dont les effets se sont manifestés avec retard (réduction du taux de 18,5% au taux maximum de 10%) ainsi que par l'effet amplificateur de la taxation postnumerando. L'impôt sur le capital cumulé à l'impôt foncier est supérieur de 351'000 francs au montant prévu au budget.

Les taxations rectificatives sont globalement inférieures aux prévisions d'un peu plus de 360'000 francs.

3. Taxes, émoluments et tarifs

Compte tenu de l'évolution des prix du mazout et de nos approvisionnements, le tarif de vente de gaz a été augmenté de 5,948 cts/kWh à 6,320 cts/kWh, soit de 6,25%.

Quant à l'épuration, le produit de la taxe excède les coûts d'exploitation et permet d'effectuer un amortissement supplémentaire de 124'047 francs de l'avance comptabilisée les années précédentes.

L'insuffisance de couverture des charges par la taxe des ports durant l'exercice écoulé a nécessité un prélèvement de 96'799 francs à la réserve affectée à cette activité.

La fourniture de l'eau est également une activité qui doit être financée intégralement par le produit des ventes. Malgré une augmentation des tarifs de 6%, l'insuffisance de financement engendre un prélèvement de 63'737 francs au fonds spécial affecté.

4. Analyse des investissements

Au cours de l'exercice sous revue, les investissements nets réalisés sont inférieurs de plus de 5,4 millions de francs par rapport au budget 2004. La poursuite de la construction du NHP compte pour plus de 30 millions de francs dans les dépenses d'investissement de l'année dernière, soit plus de 52%.

4.1. Investissements totaux

	C 2004	B 2004	Ecart C04/B04	
Investissements bruts	61'771'260	73'349'500	-11'578'240	-16%
Recettes	-4'114'166	-10'237'500	6'123'334	-60%
Investissements nets totaux	57'657'094	63'112'000	-5'454'906	-8.6%

La diminution des investissements bruts s'explique par le report de certains investissements.

Principaux investissements bruts

	en francs
Remplacement et acquisition de divers véhicules et machines	962'634
Construction d'une halle de gymnastique triple de la Riveraine	3'896'088
Rénovation intérieure du collège des Terreaux	1'701'334
Construction de la nouvelle école primaire de la Maladière	4'121'473
Réorganisation SI	1'339'578
Service des eaux et du gaz, plans directeurs	2'965'614
Service de l'électricité, plan directeur	2'452'417
Acquisition du réseau électrique d'Hauterive	3'000'000
NHP	30'480'000
TOTAL	51'617'619

4.2. Comparaison avec la planification financière quadriennale

Planification 2001 – 2004

	2001	2002	2003	2004	TOTAL
Investissements bruts	65'991'500	66'236'600	68'169'400	53'767'500	254'165'000
Recettes	-7'002'500	-9'108'000	-9'406'000	-6'845'000	-32'361'500
Investissements nets	58'989'000	57'128'600	58'763'400	46'922'500	221'803'500

Comptes 2001 - 2004

	C 2001	C 2002	C 2003	C 2004	TOTAL
Investissements bruts	46'724'019	57'148'538	57'803'899	61'771'260	223'447'716
Recettes	-10'232'844	-6'736'860	-2'670'902	-4'114'166	-23'754'772
Investissements nets	36'491'175	50'411'678	55'132'997	57'657'094	199'692'944

Au terme de la dernière année de la planification 2001-2004, les investissements nets sont inférieurs de plus de 22 millions de francs par rapport aux intentions annoncées dans la planification des investissements.

5. Autofinancement

	C 2004	B 2004	2003
Investissements couverts	41'816'794	36'649'900	35'380'833
Investissements à charge de la Ville	14'777'875	24'545'100	15'398'736
Total investissements nets	56'594'669	61'195'000	50'779'569
Autofinancement	-19'244'574	-22'317'800	-13'955'684
Insuffisance de financement	37'350'095	38'877'200	36'823'885

La capacité d'autofinancement est de 14% inférieure à celle prévue au budget, portant l'autofinancement de l'ensemble des investissements à près de 34%. Malgré l'excédent de charges du compte de fonctionnement, l'autofinancement couvre la totalité des investissements du patrimoine administratif à charge de la Ville. L'insuffisance de financement est améliorée par rapport au budget de plus de 1,5 million de francs.

6. Evolution de la dette et de la charge d'intérêts

	C 2004	B 2004	2003	2002	2001
Dette à court terme ('000)	55'000	30'000	40'005	21'589	35'007
Dette à long terme ('000)	629'000	648'000	609'000	589'000	563'000
Intérêts passifs ('000)	24'628	24'829	24'282	24'578	25'189
Charge nette d'intérêt ('000)	12'138	11'103	9'342	11'677	12'733
Charge nette d'intérêt en Fr. / habitant	381	351	296	370	403
Charge nette d'intérêt / produit des impôts	8.7%	7.4%	7.0%	7.4%	8.7%
Charge nette d'intérêt / recettes courantes	2.5%	2.2%	2.0%	2.4%	2.7%

La charge d'intérêts par habitant est inférieure au budget et proche de son niveau de 2002. La charge nette 2003 était exceptionnellement basse du fait de l'important gain sur titre consécutif à la vente des actions de l'ENSA.

Compte tenu des taux d'intérêts toujours favorables, la consolidation des emprunts à long terme a été poursuivie dans un cadre toutefois inférieur à l'autorisation d'emprunts. La capacité d'autofinancement a permis de freiner la croissance de la dette à long terme, qui progresse de 20 millions de francs alors que le budget prévoyait une croissance de 39 millions de francs.

7. Fonds propres

	2004	2003	2002	2001	Ecart C04/01	
Réserves	15'475	16'784	17'160	15'777	-302	-2%
Fortune nette	7'284	10'390	21'285	15'333	-8'049	-52%
Fonds propres	22'759	27'174	38'445	31'110	-8'351	-27%

Compte tenu du résultat de l'exercice, la fortune nette s'élève à 7'284'300 francs et les réserves et provisions se montent à 15,4 millions de francs au 31 décembre 2004.

BUDGET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Comptes 2003	Budget 2004		Comptes 2004	
			Charges	Revenus
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
FONCTIONNEMENT				
524'312'491.55	537'167'400	Total des charges	533'534'146.21	
513'158'099.65	532'994'000	Total des revenus		523'272'338.79
		Excédent de revenus		
11'154'391.90	4'173'400	Excédent de charges		10'261'807.42
INVESTISSEMENTS				
53'370'681.70	71'274'500	Total des dépenses	60'701'355.37	
2'591'112.63	9'879'500	Total des recettes		4'106'685.51
50'779'569.07	61'395'000	Investissements nets		56'594'669.86
FINANCEMENT				
50'779'569.07	61'395'000	Investissements nets	56'594'669.86	
-27'027'296.71	-27'142'700	Amortissements		30'113'826.39
1'917'221.66	651'500	Excédent des prélèvements aux financements spéciaux	607'444.31	
		Excédent des attributions aux financements spéciaux		
11'154'391.90	4'173'400	Excédent de charges du compte de fonctionnement	10'261'807.42	
		Excédent de revenus du compte de fonctionnement		
36'823'885.92	39'077'200	Insuffisance de financement		37'350'095.20

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Le compte de fonctionnement regroupe les charges et les revenus courants de la Ville.

L'excédent de charges du compte de fonctionnement s'élève à 10'261'807,42 francs par rapport à un déficit prévu au budget de 4'173'400 francs. Le résultat de l'exercice se détériore ainsi de 6'088'407,42 francs.

Par rapport au budget, les charges ont été maîtrisées et diminuent d'environ 1%, soit plus de 3,6 millions de francs. En revanche, les revenus accusent un recul de près de 2%, soit 9,7 millions de francs, essentiellement en raison, comme l'année précédente, de la contraction des recettes fiscales. Elles sont globalement inférieures d'environ 6% par rapport aux prévisions. A nouveau, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales accuse un fort recul de près de 12%, preuve en est que la reprise économique décrite en introduction du présent rapport ne s'est pas encore matérialisée en terme d'impôts.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Le compte des investissements comprend les dépenses destinées à l'amélioration de l'infrastructure publique. Il ne prend ainsi en compte que les investissements du patrimoine administratif dont la synthèse pour les comptes 2004 se présente comme suit :

	Fr.	
Investissements à la charge de la Ville	14'777'875,93	26%
Investissements couverts	<u>41'816'793,93</u>	74%
Total des investissements nets	<u>56'594'669,86</u>	100%

Les investissements bruts réalisés en 2004 sont inférieurs de plus de 10 millions de francs par rapport au budget. Cet écart s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions pour les investissements aux Travaux publics où des chantiers n'ont pas eu lieu. Il en va de même à l'Urbanisme où par ailleurs, des concours et crédits d'étude n'ont pas été effectués. Enfin, à l'Instruction publique, des dépenses inférieures aux montants inscrits au budget sont à souligner s'agissant de la construction d'une halle de gymnastique triple à la Riveraine et de la nouvelle école primaire de la Maladière.

FINANCEMENT

La capacité d'autofinancement des investissements de la commune s'élève à 19,2 millions de francs (budget : 22,3), constituée par les amortissements, les variations des comptes de réserves et le report du résultat de fonctionnement, ce qui laisse apparaître une insuffisance de financement de 37,3 millions de francs pour l'exercice (budget : 39 millions de francs). L'insuffisance de financement est inférieure au budget, nonobstant la contraction des recettes fiscales. Par ailleurs, la capacité d'autofinancement permet de financer les investissements à la charge de la Ville.

Toutefois, si l'insuffisance de financement a nécessité un recours à l'emprunt, elle ne grèvera les comptes de fonctionnement ultérieurs que pour la part des investissements non couverts à la charge de la Ville qui s'élève à 14,8 millions de francs (budget : 24,5 millions de francs).

